

Critères de choix du mode de financement par crédit-bail dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Cameroun

Criteria for choosing the method of leasing finances in Small and Medium Enterprises (SMEs) in Cameroon

Thierry KAMGA TADIE

Doctorant

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée, Université de Douala

Laboratoire d'Economie et Management Appliqué (LEMA), Cameroun

kamgatadiethierry@yahoo.fr

Claude ESSOMBA AMBASSA

Maitre de Conférences

Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), Université de Douala

Laboratoire d'Economie et Management Appliqué (LEMA), Cameroun

ceambassa@yahoo.fr

Louis Aime FONO

Professeur, Faculté des Sciences, Université de Douala

Laboratoire de Mathématiques Appliquée aux Sciences Sociales (MASS), Cameroun.

lfono2000@yahoo.fr

Jules SADEFO KAMDEM

Professeur, Faculté d'Economie

Université de Montpellier, France

jsadefo@gmail.com

Date de soumission : 11/01/2021

Date d'acceptation : 20/03/2021

Pour citer cet article :

Tadie & al. (2021) « Critères de choix du mode de financement par crédit-bail dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Cameroun », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 10 / Volume : numéro 1 » pp : 181-202.

Résumé

Les PME constituent une composante principale du tissu économique camerounais. Cependant, le phénomène de rationnement dont elles sont victimes sur le marché du crédit à cause de leur vulnérabilité les obligent à se tourner vers des financements alternatifs. Cet article vise à déterminer les critères expliquant le choix du financement par crédit-bail par les PME camerounaises. Pour y parvenir, nous avons collecté les données à partir d'un questionnaire auprès de 61 PME relevant de quatre secteurs d'activité (service, commerce, industrie et agricole) et segmenté en deux groupes : celles qui recourent au crédit-bail et celles qui n'y recourent pas. L'analyse des données a conduit à deux séries de résultats. On constate d'une part une association forte entre l'âge de l'entreprise et le recours au crédit-bail. D'autre part, à l'aide d'une analyse en composante multiple, les facteurs tels que l'âge, la qualité de l'information diffusée par le bailleur, le domaine d'activité, la nature de l'actif et de l'investissement, la performance, les contraintes et l'accessibilité expliquent le recours au crédit-bail.

Mots clés : Crédit-bail ; Financement ; PME camerounaise ; bailleur ; preneur.

Abstract

Small and Medium Enterprise, crucial part of Cameroonian economic tissue, face difficulties in accessing to credit through bank in particular and credit market in general. This phenomenon leads these companies to seek alternative financing. This article aims to determine the criteria explaining the choice of finance by leasing by Cameroonian SMEs. For that, we collect data using a questionnaire from a sample of 61 SMEs in four sectors of activity (service, commerce, industry and agriculture). This sample is segmented into two groups: those that use leasing and those that do not. Analysis of the data led to two sets of results. On the one hand, there is a strong association between the age of the company and the use of leasing. On the other hand, using a multiple component analysis, factors such as age, the quality of the information disseminated by the lessor, the field of activity, the nature of the asset and of investment, performance, constraints and accessibility explain the use of leasing.

Keywords: Leasing; Financing; Cameroonian SMEs; Lessor; Lessee.

Introduction

Les PME (petites et moyennes entreprises) constituent un élément vital du processus de développement d'un pays et leurs contributions dans les économies modernes sont largement reconnues pour la production, l'emploi et les revenus (Founanou et Ratsimalahelo, 2011). Le deuxième recensement général des entreprises (RGE-2) au Cameroun réalisé en 2016 a permis de dénombrier 209.482 entreprises soit une augmentation de 123% par rapport à 2009 (INS, 2016), et 99,8% de ces entreprises sont des PME. L'économie d'endettement ou d'intermédiation financière¹, qui caractérise les pays africains et le Cameroun en particulier, rend les PME plus vulnérables que les grandes entreprises en matière de financement. Pour se développer dans un environnement où les besoins des consommateurs sont de plus en plus changeants et l'usage des TIC de plus en plus croissant dans les entreprises, les PME doivent renouveler en permanence leurs outils de production. Cette acquisition ainsi que leur croissance sont plombées par les problèmes de financement, ce qui justifie le taux de disparition élevé des PME au Cameroun avant l'âge de 5 ans. Rappelons à cet effet que dans une étude publiée en 2017 sur la durée de vie des PME, CAMERCAP (Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Economiques du Cameroun) et l'association think-thank, révèlent que 72,24%, des entreprises créées au Cameroun depuis 2010 sont inexistantes dans les fichiers de la Direction Générale des Impôts au mois de mai 2016. L'une des possibilités qui leur sont offertes est l'utilisation de leurs ressources propres mais Essomba et Omenguele (2013) relèvent une faiblesse généralisée de leurs fonds propres. Dès lors, ces PME doivent recourir au financement externe et elles sont confrontées donc à un problème d'accès au crédit et de celui des possibilités d'accumulation du capital. L'absence d'un marché financier dynamique dans la sous-région constitue un frein à l'accès aux ressources financières externes. L'éventualité traditionnelle est le recours à l'emprunt bancaire et la banque devrait pleinement jouer son rôle d'intermédiaire financier². L'une des difficultés est le rationnement du crédit mis à la disposition des PME par la banque, ceci étant dû au niveau élevé du risque de cette catégorie d'entreprise. En Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Cameroun, la dissimulation volontaire des informations par les dirigeants des PME sur leur situation financière accroît ce risque et limite

¹Dans une telle économie, il n'y a pas de relation directe entre les agents économiques à déficit de financement et les investisseurs. Ces derniers étant obligés de placer leur épargne auprès du système bancaire qui peut soit décider d'octroyer le crédit aux entreprises soit refuser si le risque apparaît élevé.

² Donc ce rôle est de collecter l'épargne auprès des agents à capacité de financement pour mettre à la disposition des agents en déficit de financement.

leur accès au financement bancaire (Lefilleur, 2008). De plus, Ngongang (2015) relève que les PME camerounaises sont victimes de ce phénomène de rationnement de crédit par les banques. Ces difficultés les amènent à se tourner vers les financements alternatifs (financement islamique, capital-risque, crédit-bail ...).

De nombreuses études (Mahboubi et Benyacoub, 2020 ; Doukkali et Hefnaoui, 2020 et Omri et al. 2019) ont mis en évidence l'importance de la finance islamique par rapport à la finance classique. Cependant, le Cameroun tarde à adopter pleinement ce mode de financement pour des raisons suivantes : la méconnaissance de ce phénomène par certains acteurs de la vie économique, la non perception des avantages de la finance islamique, le manque d'influence social ainsi que la résistance des acteurs économiques au changement (Ngaha et Binam, 2019).

Les entreprises peuvent aussi recourir au capital-risque qui est une prise de participation dans une jeune entreprise par un organisme désireux d'aider activement l'équipe dirigeante en vue de dégager une large plus-value à terme. Mais ce mode de financement reste très peu pratiqué au Cameroun comme le justifie Ngongang et Motsogem (2017) en montrant que 82,6 % des entreprises au Cameroun n'ont jamais eu recours au capital-risque. Le crédit-bail est considéré comme un produit visant à stimuler l'activité économique en facilitant le financement des ressources matérielles nécessaires pour la mise en place ou la croissance d'une PME.

Notre motivation en ce qui concerne l'étude du crédit-bail porte principalement sur les avantages que ce mode de financement offre par rapport aux autres modes de financement externe. En plus du financement à 100% de l'actif ; de la rapidité et de l'absence d'un dépôt de garantie initial, Bell et Jacob (2013) citent également l'avantage fiscal conféré au bailleur suite au report de loyer. Cette étude, qui s'inscrit dans la continuité des travaux de Pony (2016) sur la justification de l'importance du crédit-bail, fait une analyse détaillée afin de proposer aux différentes parties prenantes (pouvoirs publics, sociétés du leasing et entreprises bénéficiaires) les informations et outils pertinents permettant la vulgarisation de ce mode de financement utile pour booster la croissance des PME locales. Au regard des avantages offerts par le financement par crédit-bail et à l'examen des difficultés de financement que rencontre ces PME, la question qui émerge est la suivante : Quels sont les critères qui pourraient expliquer le choix du financement par crédit-bail dans les PME au Cameroun ?

L'article est organisé comme suit. La Section I présente les généralités et la revue de littérature sur le crédit-bail. La Section II présente la méthodologie utilisée, les résultats ainsi que les discussions sur lesdits résultats.

1. Généralités et revue de littérature sur le crédit-bail

L'analyse des critères de choix du financement par crédit-bail passe par une bonne compréhension de ce mode de crédit ainsi que son évolution. Cette Section présente les généralités ainsi que la revue de littérature sur le crédit-bail.

1.1. Généralités sur le crédit-bail

1.1.1. Définitions

Le crédit-bail est défini suivant deux aspects à savoir l'aspect économique et l'aspect juridique. **Sur le plan économique**, le crédit-bail est considéré comme un mode de financement permettant à l'entreprise locataire de financer l'acquisition d'un bien. Garido (2002) définit le crédit-bail comme « une opération de financement dans laquelle le bailleur agit comme un prêteur mettant des fonds à la disposition d'un emprunteur (le locataire) qui rembourse la somme ainsi prêtée selon un échéancier de remboursement (loyers) convenu contractuellement au départ ».

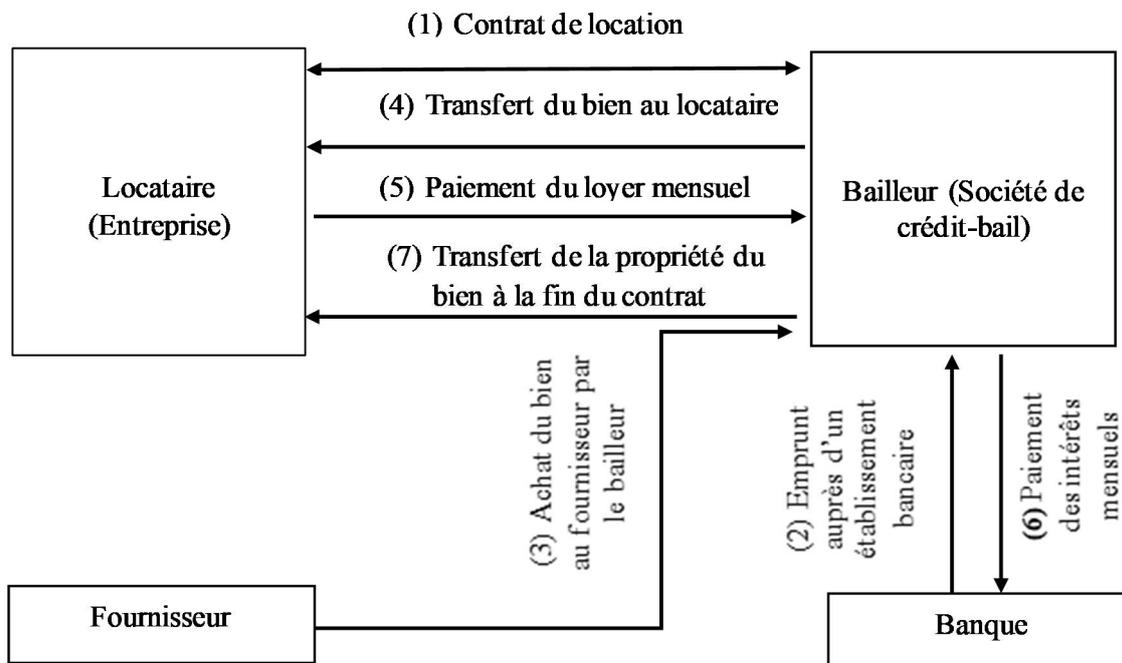
Sur le plan juridique, le crédit-bail est considéré comme un contrat complexe. Moussa (2012) définit le crédit-bail comme « une opération financière par laquelle une entreprise donne en location des biens d'équipement, de l'outillage, une voiture automobile ou des biens immobiliers à un preneur qui à un moment quelconque du contrat mais, le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir propriétaire du ou des biens qui en ont été l'objet. Le contrat contient donc de la part du bailleur, une promesse unilatérale de vente dont la réalisation reste subordonnée au paiement du prix fixé à l'avance augmenté des intérêts et des frais ». Pour Kalieu (2016), le crédit-bail ou leasing est une opération qui permet à une personne ou une entreprise appelée crédit bailleur d'acquérir des biens qu'elle loue à une autre personne ou une autre entreprise appelé crédit-preneur avec la possibilité pour ce dernier d'acquérir la propriété du bien à la fin de la période de location. La loi n 2010/020 du 21 décembre 2010 portant organisation du crédit-bail au Cameroun en son article 3 retient une définition similaire à celle présenté par Moussa (2012) et stipule que « le crédit-bail est une opération de crédit destinée au financement de l'acquisition ou de l'utilisation des biens meubles ou immeubles à usage

professionnel. Il consiste à la location des biens d'équipement, de matériel d'outillage ou de biens immobiliers à usage professionnel, spécialement acheté ou construit en vue de cette location, par des entreprises qui en demeurent propriétaires. Ces opérations de location quelles que soient leurs dénominations donnent au locataire, la faculté d'acquérir tout ou une partie du bien loué, moyennant un prix convenu, tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ».

1.1.2. Mécanismes du crédit-bail

Cette opération met en relation trois acteurs (locataire, bailleur et fournisseur). La Figure n°1 illustre le mécanisme de ladite opération.

Figure N°1 : Schéma du crédit-bail classique.



Source : Batkovskiy et al. (2016)

Ce mécanisme met en relation 4 acteurs (le bailleur, le locataire, le fournisseur et la banque).

(1) Le locataire sélectionne le bien requis et conclut un contrat de location avec la société de crédit-bail. Le contrat peut stipuler un acompte au loueur (généralement 10-30% de la valeur du bien). (2) Le bailleur, s'il n'a pas suffisamment de fonds propres, obtient un prêt bancaire garanti sur la propriété achetée. (3) il acquiert le bien auprès du fournisseur choisi par le

locataire. (4) le bailleur cède le bien acquis au preneur en signant l'acte de transfert de bien en location (rappelons que le preneur peut obtenir le matériel auprès du fournisseur par procuration du bailleur). (5) le locataire verse des loyers mensuels au bailleur. (6) le bailleur, dans le cas où la transaction a été réalisée au moyen d'un prêt bancaire, rembourse un prêt en mensualités à partir des fonds obtenus par le crédit-bail. (7) à l'expiration du contrat de location après le dernier paiement de location, le bailleur transfère le bien dans la propriété du locataire. La Sous-section suivante sera consacrée à la présentation du marché du crédit-bail au Cameroun.

1.1.3. Marché du crédit-bail au Cameroun

Le crédit-bail existe au Cameroun depuis 1956 avec la création de la Société Camerounaise de Crédit Automobile qui devient Alios Cameroun en 2007. Cette entreprise ainsi que la SOGELEASE (Département crédit-bail de la Société Générale Cameroun l'ex SGBC) ont dominé le marché du crédit-bail au Cameroun jusqu'en 2002. A partir de 2002, ALC (Africa Leasing Company) du groupe Afriland First Bank, la BICEC, la PRO-PME Financement et la SCE (Société Camerounaise d'Équipement) se sont lancés sur le marché du crédit-bail portant ainsi le nombre d'acteurs à six. L'ensemble de ces établissements ont créé en 2008 une association dénommée la société camerounaise de leasing (CAMLEASE) dans le but de structurer ce marché et en assurer la promotion. Le magazine Fintalk Mag³ du 27 avril 2020 relève que les établissements de crédits représentent 99.2% des financements enregistrés au second semestre 2018 selon le rapport annuel de la BEAC (2018). Plus spécifiquement, le marché du crédit-bail au Cameroun est évalué à 200 milliards de FCFA en 2018 avec plus de la moitié (54.09%) offert par Alios Finance. Entre 2009 et 2018, ce marché n'a cessé de progresser grâce aux nombreuses mesures incitatives du gouvernement (par exemple la promulgation en 2010 de la loi portant organisation du crédit-bail au Cameroun) et de la SFI (Société Financière Internationale). Cependant, il reste bien en dessous de son potentiel réel estimé à 400 milliards de F CFA.

1.2. Revue de littérature

Les chercheurs en finance notamment ceux qui s'intéresse au financement des entreprises ont accordées une attention particulière au financement par crédit-bail ces dernières décennies. Les études portaient principalement sur les critères de choix entre le crédit-bail et l'emprunt. La

³ Fintalk Mag est un webmagazine à destination des professionnels et non-professionnels de la finance en Afrique.

fiscalité a d'abord été présenté comme le principal facteur explicatif du recours au financement par crédit-bail (Lasfer et Levis, 1998 ; Miller et Upton, 1976), mais les études récentes sur ce sujet ont révélé d'autres facteurs liés aux caractéristiques de l'entreprise.

Certains auteurs (Myers et al.,1976 ; Marston et Harris, 1988 ; Beattie et al., 2000 ; Ang et Peterson, 1984 ; Finucane, 1988 ; Branson, 1995 ; Kang et Long, 2001, Lasfer et Lewis, 1998) ont accordé une attention particulière à la question de substituabilité ou de complémentarité du crédit-bail à l'emprunt. Pour Myers et al. (1976), ce caractère (complémentaire ou substituable) du crédit-bail et de l'emprunt bancaire découle de la position du ratio de déplacement

$\lambda = \frac{\text{Dette}}{\text{Crédit-bail}}$ par rapport à 0 et à 1. Ces derniers ont affirmé que le crédit-bail est considéré comme un substitut à l'emprunt si λ est compris entre 0 et 1. Ce résultat a été confirmé par Marston et Harris (1988) et Beattie et al. (2000). Cependant, plusieurs critiques ont été soulevé à la suite des travaux de Myers et al. (1976) notamment lorsque $\lambda < 0$ et $\lambda > 1$. En effet, depuis 1976, une série d'études empiriques (Ang et Peterson, 1984 ; Finucane, 1988 ; Branson, 1995 ; Kang et Long, 2001) indiquent que $\lambda < 0$ c'est-à-dire qu'une plus grande dette est associée à une plus grande location. Dans le même sciage, Lasfer et Lewis (1998), après une étude réalisée sur un grand nombre d'entreprises britannique concluent que λ est proche de 1 pour les petites entreprises (le crédit-bail et la dette sont des substituts) et négatif (le crédit-bail et la dette sont des compléments) pour les grandes entreprises.

Cependant, plusieurs facteurs propres à l'entreprise influencent sa décision de recours au crédit-bail. Il s'agit entre autres de la situation financière de l'entreprise, des opportunités d'investissement (secteur d'activité), la spécificité de l'actif, la taille de l'entreprise et de la disponibilité des garanties. Les résultats des travaux théoriques sur ces facteurs sont résumés dans le Tableau n°1.

Tableau N°1 : Revue de littérature sur les facteurs explicatifs du recours au crédit-bail

Facteurs liés à l'entreprise	Caractéristiques
	Le crédit-bail constitue un mode de financement plus accessible pour les entreprises en situation de détresse financière. En effet, en cas de faillite du preneur, les intérêts du bailleur sont protégés car ce dernier a la possibilité de

Situation financière	reprendre le bien. Ces avantages font du crédit-bail un mode de financement plus sécurisé que la dette garantie (Eisfeldt et Rampini, 2009 ; Krishnan et Moyer, 1994).
Secteur d'activité	Les travaux de Finucane (1988) montrent que les entreprises des secteurs de transport aérien et la vente au détail utilisent plus le crédit-bail à cause de la spécificité des actifs loués. Adams et Hardwick (1998) par contre affirment que les sociétés de services et de services publics utilisent plus le crédit-bail que les sociétés de construction.
Spécificité des actifs	Un actif est dit hautement spécifique si ce dernier ne peut servir que pour un besoin spécifique, et ne peut cependant être redéployé pour une autre activité. Il accroît le risque du bailleur ainsi que le risque d'alea morale entraînant par conséquent un accroissement du coût de financement par crédit-bail. Pour Eisfeldt et Rampini (2009), les actifs spécifiques se déprécient plus rapidement que les autres ce qui diminue les avantages de reprise du bailleur. Par contre, les actifs non spécifiques ont une capacité de redéploiement très élevé (Krishnan et Moyer, 1994 ; Williamson, 1988), ce qui accroît leur possibilité d'être pris en crédit-bail.
Taille de l'entreprise	La propension d'une entreprise à recourir au financement par crédit-bail dépend de sa taille (Morais, 2013). Certaines études ont montré que les petites entreprises ont une propension de recours au crédit-bail plus élevée que la grande entreprise (Adams et Hardwick, 1998 ; Sharpe et Nguyen 1995 ; Graham et al., 1998). Mais cet argument n'a pas toujours fait l'unanimité dans la littérature car Mehran et al. (1999) ont montré que les grandes entreprises caractérisées par une plus grande possibilité de diversification ont une propension de recours au crédit-bail plus élevée que les petites entreprises.
Disponibilité des garanties	De manière intuitive, les entreprises qui utilisent davantage d'immobilisations devraient louer plus car il s'agit d'un instrument de financement des immobilisations (Graham et al., 1998). Par contre, Beck et Demirguc-Kunt (2006) pensent que le financement par crédit-bail est réservé aux entreprises ne disposant pas suffisamment de garanties.

Source : Auteurs

Malgré l'abondance de travaux sur le caractère complémentaire ou substituable du crédit-bail à l'emprunt, le débat se poursuit et reste un domaine d'investigation pertinent. D'autre part, les résultats sont mitigés quant à l'influence des facteurs propres à l'entreprise sur sa propension à recourir au crédit-bail. Cette absence de consensus concernant les déterminants de choix du crédit-bail se justifie sur le plan empirique par des différences au niveau des bases de données ainsi que des modèles utilisés (Morais, 2013). Le contexte camerounais étant caractérisé par une forte proportion des entreprises jeunes, il sera question de vérifier si cette caractéristique peut justifier le recours au financement par crédit-bail. De plus, lors d'une enquête exploratoire, nous avons constaté que certaines entreprises dans le contexte camerounais après une première utilisation décident de ne plus souscrire à nouveau à ce contrat d'où la nécessité de s'interroger sur les facteurs pouvant expliquer ce comportement. Nous présenterons ci-après les hypothèses qui constitueront la base de notre travail.

Hypothèse 1 : Les jeunes entreprises auraient une propension de recours au crédit-bail plus élevé que les autres entreprises, ce qui leur permettraient de compléter leurs programmes de financement.

Hypothèse 2 : Certains facteurs expliqueraient mieux l'intention de recourir ou non au financement par crédit-bail une nouvelle fois.

Dans la Section suivante, nous présenterons le cadre méthodologique, les résultats ainsi que les discussions.

2. Méthodologie, résultats et discussions

2.1. Méthodologie

Dans cette Sous-Section, nous explicitons les variables et les tests statistiques utilisés après avoir présenté succinctement l'échantillon.

2.1.1. Echantillon et collecte de données

Notre population mère est constituée des PME exerçant leurs activités dans la ville de Douala car la majorité des entreprises de cette catégorie est basée dans cette ville (notons que le 2^e recensement général des entreprises de Décembre 2016 relève que 37% d'entreprises au Cameroun exercent dans la ville de Douala qui est la capitale économique ainsi que le poumon économique de la sous-région de l'Afrique Centrale). Dans une première phase de l'enquête, nous nous sommes rapprochés des sociétés de crédit-bail pour identifier les entreprises

utilisatrices du crédit-bail et de la Direction Générale des Impôts du Cameroun pour identifier celles qui n'utilisent pas le crédit-bail. Durant la deuxième phase, le travail consistait au dépôt ainsi qu'à la récupération des questionnaires auprès des entreprises recensées. Ainsi, nous avons constitué un échantillon de 121 PME et nous n'avons récupéré que 61 questionnaires soit un taux de récupération de 56,19%.

Après l'enquête, notre échantillon d'étude est constitué de 61 PME de quatre secteurs d'activité (service, commerce, industriel et agricole) et segmenté en deux groupes d'entreprises : le premier groupe constitué des entreprises qui recourent au crédit-bail et le deuxième groupe de celles qui n'y recourent pas.

2.1.2. Mesure des variables et tests statistiques

Le Tableau 2 décrit les différents concepts analysés dans ce travail, les douze variables y relatives et les modalités (indicateurs de mesure) desdites variables.

Terminons ce paragraphe en présentant les outils statistiques utilisés. Il s'agit tout d'abord du tri à plat (analyse descriptive et systématique des réponses données aux questions à partir des paramètres statistiques) qui conduit au calcul des pourcentages question par question permettant de construire les tableaux de fréquence. Ensuite du test du khi-deux qui est appliqué aux variables qualitatives nominales et permet d'examiner si deux variables sont indépendantes ou liées. Il renseigne sur la liaison ou non mais ne donne aucune information en ce qui concerne l'intensité de cette liaison. Le V de Cramer permet donc de savoir si cette liaison est faible ou si elle est forte. Notons que plus le V de Cramer est proche de 0 plus il y a indépendance entre les variables, et plus il sera proche de 1 plus les deux variables seront liées. Enfin, nous allons effectuer une analyse en composante multiple pour rechercher les variables qui expliquent mieux l'intention du recours ou non au financement par crédit-bail pour les entreprises ayant déjà utilisé ce mode de financement.

Tableau N°2 : Description des variables

Concepts	Variables	Indicateurs de mesure
Identification de l'entreprise	Effectif du personnel	Entre 5 et 20 salariés ; Entre 21 et 49 salariés Plus de 50 salariés
	Secteur d'activité	Commerce ; Industrie ; Service agriculture
	Forme juridique	SNC ; SCS ; SARL et SA
	Age	Inférieur à 10ans ; Supérieur à 10ans

Recours au financement par crédit-bail	Accessibilité	Plus accessible ; Moins accessible
	Part des actifs financés par crédit-bail	Importante ; Moins importante
	Adaptabilité	Plus adapté ; Moins adapté
	Informations sur son fonctionnement	Bien informé ; Mal informé
	Charges supportées	Toutes les charges ; Une partie de charges
Financement bancaire	Accessibilité	Plus accessible ; Moins accessible
	Contraintes	Elevées ; Faibles
Performance de l'entreprise	Amélioration de l'équilibre financier	Fonds de roulement ; Trésorerie
		Amélioration de la performance globale de l'entreprise

Source : Auteurs

2.2. Résultats et discussions

2.2.1. Résultats après analyse descriptive des données de l'enquête

❖ Age des entreprises

Les entreprises faisant recours au crédit-bail (groupe 1) sont créées entre 1991 et 2015. 50 % d'entre elles sont créées avant 2010 tandis que les entreprises ne faisant pas recours au crédit-bail (groupe 2) sont en général créées entre 1987 et 2016 avec 50% d'entre elles créées avant 2001.

❖ Domaine d'activité

Le Tableau n°3 donne la répartition des entreprises faisant recours au crédit-bail et celles qui n'y recourent pas selon le secteur d'activité. Dans le premier groupe, la plupart des entreprises est dans le domaine de services (70 % des cas), ensuite le domaine de l'industrie (20 % des cas), le domaine agricole (6,7 % des cas) et enfin le domaine commercial (3,3 % des cas). Dans le second groupe, le secteur industriel est majoritaire (41,9%) suivi des secteurs de services et commercial (25% chacun) et enfin le secteur agricole (6,5%).

Tableau N°3 : Domaines d'activité des entreprises faisant recours au crédit-bail et celles qui n'y recourent pas.

Domaines d'activités	Groupe 1		Groupe 2	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Industriel	6	20%	13	41,9%
Commercial	1	3,3%	8	25,8%
Agricole	2	6,7%	2	6,5%
Services	21	70%	8	25,8%
Total	30	100%	31	100%

Source : Auteurs

❖ **Forme juridique**

Suivant la forme juridique des entreprises du Groupe 1, le Tableau n°4 montre que 86,7 % sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL) ; 10 % sont des sociétés anonymes (SA) et 3,3 % des entreprises sont des sociétés en nom collectif (SNC). Concernant les entreprises du Groupe 2, 80,6 % sont des SARL ; 12,9 % sont des SNC et 3,2% sont des SA. La forme juridique SARL est largement dominante dans les deux groupes.

Tableau N°4 : Formes juridiques des entreprises recourant au crédit-bail et celles qui n'y recourent pas

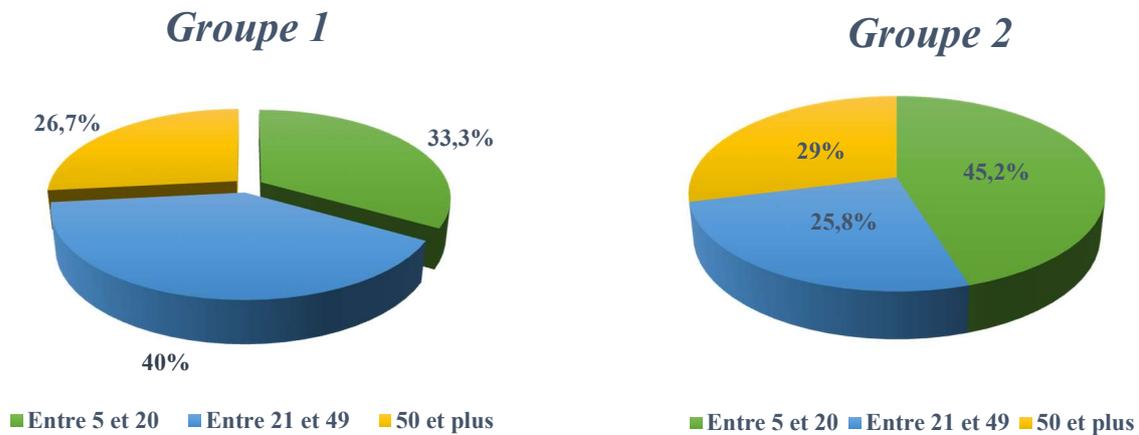
Formes juridiques	Groupe 1		Groupe 2	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
SNC	1	3,3%	5	16,1%
SARL	26	86,7%	25	80,6%
SA	3	10%	1	3,2%
Total	30	100%	31	100%

Source : Auteurs

❖ **Effectif du personnel**

La Figure n°2 illustre que 40 % des entreprises recourant au crédit-bail ont un effectif de personnel compris entre 21 et 49 personnes ; 33,3 % d'entre elles ont un effectif de personnel compris entre 5 et 20 personnes et enfin 26,7 % de ces entreprises comptent plus de 50 personnes. De plus, 45,2 % des entreprises du groupe 2 ont un effectif de personnel compris entre 5 et 20 personnes, 25,8 % ont un effectif compris entre 21 et 49 personnes, et 29 % ont un effectif de plus de 50 personnes.

Figure N°2 : Effectif du personnel des entreprises recourant au crédit-bail.



Source : Auteurs

❖ **Répartition de la clientèle dans les sociétés de leasing**

Selon le Tableau n°5, les sociétés BICEC⁴ et ALIOS⁵ sont les principales sociétés de leasing avec simultanément 26,7 % des entreprises, suivie de la SGC⁶ avec 20 % des entreprises. Les autres suivent avec des proportions relativement faibles.

Tableau N°5 : Sociétés de leasing et proportions d'entreprises y recourant au crédit-bail.

Sociétés de leasing	Effectifs	Pourcentages
ALC	5	16,7%
ALIOS	8	26,7%
BICEC	8	26,7%
SGC	6	20%
UBC BANK	1	3,3%
UNE BANQUE DE LA PLACE	2	6,7%
Total	30	100%

Source : Auteurs

Dans la Sous-section suivante, nous analysons la relation entre le crédit-bail et l'âge de l'entreprise à l'aide du test de khi-deux.

⁴ Banque internationale pour le crédit et l'épargne du Cameroun

⁵ Société financière spécialisée dans le financement par le crédit-bail au Cameroun.

⁶ Société générale Cameroun filiale camerounaise de la société générale

2.2.2. Résultat et discussion sur la relation entre le crédit-bail et l'âge de l'entreprise

La relation entre l'utilisation du crédit-bail et l'âge s'obtient par le test du Khi-deux dont la mise en œuvre sur les données de l'échantillon présente (dans le Tableau n°6) une significativité de 3,1 % inférieure au seuil de 5 %. Ainsi, Il y a dépendance entre les deux variables et donc le recours au financement par crédit-bail au Cameroun dépend de l'âge de l'entreprise.

Tableau N°6 : Test de liaison entre l'utilisation du crédit-bail et l'âge des entreprises.

Statistique de test	Valeur	Degré de liberté	Significativité
Khi-deux de Pearson	37,24	23	3,1%

Une fois le lien établi entre les deux variables, le test du V de Cramer est implémenté sur les données de l'échantillon et le Tableau n°7 nous montre qu'il y a une forte dépendance entre ces deux variables avec un coefficient de liaison de 0,781 pour une bonne significativité de 3,1 % inférieure au seuil de 5 %. Il ressort donc qu'avec au moins 95 % de chances, les entreprises âgées ont tendance à faire plus recours à un autre mode de financement différent du crédit-bail. Par conséquent, le crédit-bail concerne plus les jeunes entreprises.

Tableau N°7 : Test de V de Cramer.

Statistique de test	Valeur	Significativité
V de Cramer	0,781	3,1%

Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que le recours au crédit-bail est fortement lié à l'âge de l'entreprise et celles qui recourent au financement par crédit-bail sont relativement jeunes. De plus, les entreprises âgées ont tendance à faire plus recours à un autre mode de financement différent du crédit-bail. Ces résultats nous permettent de valider la première hypothèse selon laquelle les jeunes entreprises recourent davantage au financement par crédit-bail par rapport aux entreprises vieillissantes.

Terminons cette Sous-Section en relevant les travaux qui corroborent avec ce résultat. Le lien entre la disponibilité du crédit et l'âge de l'entreprise a été mis en évidence dans de nombreux travaux (De Dodt et al., 2005 ; Ngongang, 2015) qui montrent que les jeunes entreprises obtiennent difficilement le crédit. En effet, le niveau de risque élevé de ces jeunes entreprises les amène à se tourner vers des financements alternatifs (crédit-bail). Filareto et Eric (2006) précisent à cet effet que les entreprises recourent d'autant plus au crédit-bail qu'elles sont jeunes et de petite taille. De plus, en cas de défaut de l'entreprise, le coût de défaillance imposé au bailleur est faible par rapport à celui imposé au banquier, ce qui justifie davantage le recours au

crédit-bail par les jeunes entreprises caractérisées par une probabilité de défaillance élevée (Krishnan et Moyer 1994, Sharpe et Nguyen 1995).

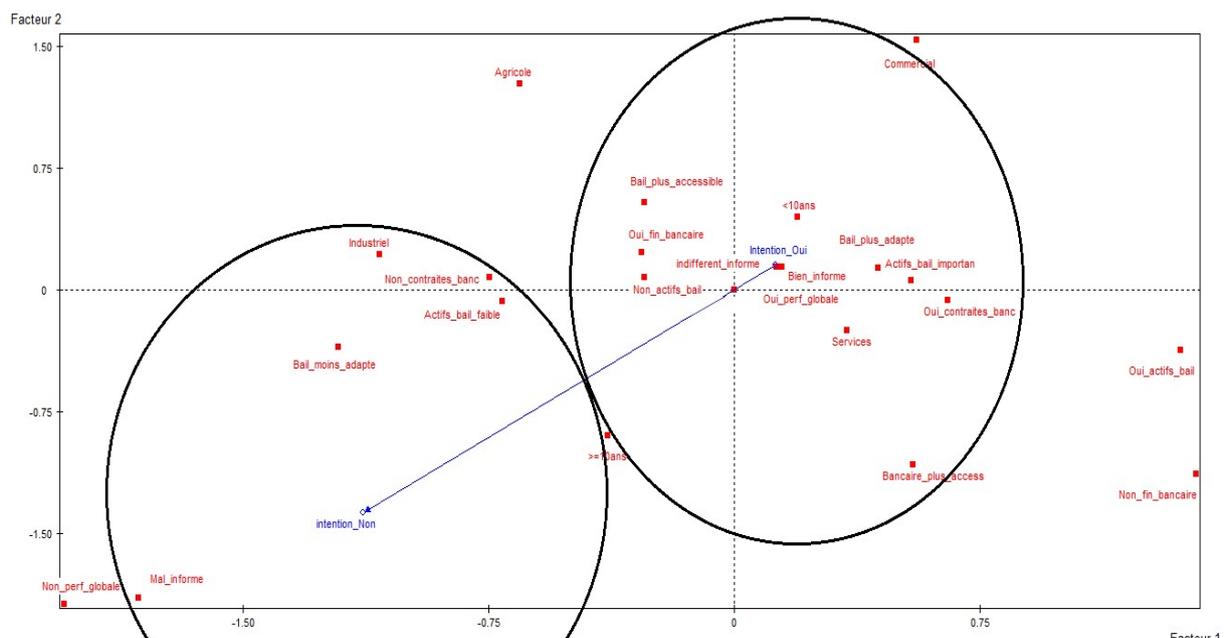
Le lien fort entre l'âge de l'entreprise et le recours au crédit-bail peut aussi s'expliquer par le rationnement du crédit bancaire aux entreprises. Plus l'entreprise est jeune plus les chances d'obtenir un crédit bancaire sont faibles faisant donc du crédit-bail est un outil adapté pour le financement des PME camerounaises majoritairement jeunes et ne peuvent facilement obtenir un emprunt bancaire. Notons également que l'analyse descriptive des données de notre échantillon relève que 83,3% d'entreprises qui recourent au financement par crédit-bail utilisent d'autres sources de financement externes, notamment l'emprunt bancaire. Ce qui renforce davantage l'hypothèse de complémentarité du crédit-bail au crédit bancaire.

L'objet de la Sous-section suivante est d'analyser, à l'aide de l'ACM, parmi les 12 facteurs ceux qui expliquent mieux l'intention de recours ou de non recours au crédit-bail.

2.2.3. Résultats et discussions sur les facteurs expliquant l'intention à un nouveau recours ou non au crédit-bail

La Figure n°3 présente les différents facteurs expliquant l'intention d'un recours futur ou non au financement par crédit-bail

Figure N°3 : Facteurs expliquant l'intention d'un recours futur ou non au financement par crédit-bail.



Source : Auteurs

2.2.3.1. Facteurs expliquant l'intention à un nouveau recours au crédit-bail

Les résultats de notre analyse (Figure n°3) montrent que plusieurs variables expliquent l'intention des entrepreneurs à faire recours à nouveau au crédit-bail après une première utilisation. Ces entrepreneurs sont suffisamment bien informés dès le début par le bailleur sur ce mode de financement et quelques-uns y sont même indifférents à la qualité de l'information. Le crédit-bail a amélioré la performance globale de leur entreprise et la plupart d'entre eux (83,3%) ont déjà utilisé un financement bancaire, mais trouvent que le crédit-bail est plus adapté à leurs investissements. Par ailleurs, ils préfèrent le crédit-bail à cause des multiples contraintes liées au crédit bancaire. Du point de vue de l'accessibilité, la majorité de ces entrepreneurs qui veulent recourir à nouveau au crédit-bail déclarent que ce mode de financement est plus accessible et très peu d'entre eux pensent le contraire. Certes, tous leurs actifs ne sont pas financés uniquement par crédit-bail, mais la part de leurs actifs financés par crédit-bail est plus importante. De plus, l'ACM complète le premier résultat sur le lien entre l'âge de l'entreprise et le recours au crédit-bail en justifiant que les plus jeunes (moins de 10 ans) envisagent le plus recourir à nouveau à ce mode de financement. Le domaine d'activité des entrepreneurs intentionnés le plus concerné est celui des services. Tous ces facteurs représentent bien les critères de choix du crédit-bail comme mode de financement en contexte camerounais.

Dans l'environnement économique camerounais, les entreprises du secteur de services notamment le transport sont les principaux clients des sociétés de leasing (environ 61% du financement total en crédit-bail d'après les statistiques de l'IFC 2009). Cette prééminence du matériel roulant financé par crédit-bail se justifie par la position stratégique du Cameroun dans la sous-région considéré comme la porte d'entrée de la sous-région Afrique centrale. La majorité des biens à destination des pays voisins n'ayant pas accès à la mer transitent par le Cameroun ainsi que certains produits provenant de ces pays et destinés à l'exportation. De plus ceci peut également s'expliquer par l'origine même du crédit-bail. En effet, le premier établissement financier au Cameroun (ALIOS finance Cameroun) comme nous l'avons précisé à la Section 2 a conservé jusqu'aujourd'hui l'activité principale à savoir la location automobile. C'est donc ce qui pourrait justifier l'importance du secteur de services (matériel roulant) sur le marché du crédit-bail.

Par ailleurs la part importante des actifs financés par crédit-bail traduit la volonté des dirigeants de ces PME de renouveler davantage leurs outils productifs sans que cela n'affecte la trésorerie de l'entreprise afin de faire face à la concurrence. Ce renouvellement de l'outil productif serait

plus coûteux et pourrait même affecter l'équilibre financier de l'entreprise si cette dernière avait opté plutôt pour un financement bancaire ou par fonds propres.

2.2.3.2. Facteurs expliquant la non-intention à un nouveau recours au crédit-bail

Les entrepreneurs qui n'envisagent pas faire à nouveau recours au crédit-bail n'ont pas observé une réelle amélioration de la performance de leurs entreprises après le financement et ils ne trouvent pas ce mode de financement adapté à leurs investissements. Ils ajoutent à cela le fait d'être mal informés dès le départ par le bailleur sur ce mode de financement. Ces entrepreneurs n'ont pas fait recours au crédit-bail au départ pour cause des contraintes liées au crédit-bancaire. Ils justifient cependant ce recours par le financement à 100 % du bien sauf que par la suite, ils supportent des charges d'entretien qu'ils jugent probablement exorbitantes. Cela les oriente alors vers d'autres sources de financement autres que le crédit-bail, surtout que la part même de leurs actifs déjà financés par le crédit-bail est faible. Le domaine d'activité de ces entrepreneurs est l'industrie. Ces facteurs expliquent faiblement la non-intention, d'où l'existence de certaines variables (non identifiées dans cette analyse) qui permettraient de consolider cette analyse.

Certaines PME camerounaises (principalement des PME familiales dont le capital est détenu en majorité par les membres d'une famille, des PME en phase de maturité ou celles ayant un bon réseau relationnel) n'ont pas un réel problème de financement. Ces dirigeants financent généralement leurs activités à travers des tontines et des fonds propres. Pour celles qui sont plus âgées et ayant atteint la phase de maturité, les investissements antérieurs ont généré suffisamment de cash-flows qui ont été réinvestis par la suite, réduisant ainsi leurs besoins de financement. Ce qui amène ces PME à renoncer davantage aux financements externes (y compris le crédit-bail). De plus, des PME dont les dirigeants ont un bon réseau relationnel dans le secteur économique financent généralement leurs activités à travers des ressources issues de ces réseaux relationnels établies avec leurs partenaires financiers. Certaines de ces entreprises, ayant déjà utilisé le crédit-bail à cause d'une nouvelle opportunité d'investissement dans un autre domaine qui nécessite des fonds énormes, n'envisagent plus recourir à ce mode de financement à cause des charges d'entretien du bien élevées.

Les résultats de notre étude font ressortir quelques implications managériales qui pourront accroître le potentiel réel du crédit-bail dans la sous-région. Tout d'abord, les dirigeants des jeunes entreprises (PME) doivent souscrire davantage au crédit-bail pour compléter leur programme de financement. Ensuite, les bailleurs doivent améliorer la qualité de l'information mise à la disposition de leurs clients (PME) tout en mettant l'accent sur la vulgarisation envers

les dirigeants des autres secteurs. De plus, ils doivent mettre en place si possible les contrats de crédit-bail adapté à chaque secteur d'activité et mettre régulièrement à jour les contrats selon les évolutions technologiques dans différents secteurs. Enfin, l'Etat doit introduire le crédit-bail dans la gamme de produits offert aux entreprises par la nouvelle banque camerounaise des PME (BC PME), et alléger les charges (impôts) des entreprises qui utilisent ce mode de financement.

Conclusion

L'objectif de cette étude était double : mettre en évidence le lien entre le recours au crédit-bail et l'âge de l'entreprise et analyser les facteurs explicatifs d'un recours futur ou non au financement par crédit-bail. Les résultats sur un échantillon, constitué en majorité des S.A.R.L. exerçant dans le domaine de services et ayant en moyenne un petit effectif d'employés, montrent d'une part que la plupart des P.M.E. qui recourent au financement par crédit-bail sont jeunes. D'autre part, une analyse en composantes multiples montre que l'intention de recourir une nouvelle fois au financement par crédit-bail s'explique par plusieurs facteurs à savoir : l'âge de l'entreprise, la qualité de l'information diffusée par les sociétés de leasing, le domaine d'activités, la nature des actifs financés par crédit-bail, les contraintes, l'accessibilité, l'adaptation aux investissements de l'entreprise et l'effet sur la performance globale de l'entreprise. Cependant, la principale limite de notre recherche est d'ordre méthodologique. En effet, en l'absence des données sur la situation financière des entreprises interrogées, un entretien aurait permis de comprendre les motivations des entrepreneurs quant au recours au crédit-bail. Néanmoins, les résultats obtenus font émerger l'engouement des jeunes entreprises pour le financement par crédit-bail. Dès lors, une question ouverte serait d'examiner si ce mode de financement ne peut pas contribuer au financement des jeunes entreprises innovantes (start-ups) afin d'accélérer la révolution numérique en cours dans presque tous les secteurs de l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

Adams, M. and Hardwick, P. (1998), « Determinants of the leasing decision in United Kingdom listed companies », *Applied Financial Economics*, Vol. 8 No. 5, pp. 487-494.

Ang, J. And Peterson (1984), « The Leasing Puzzle », *Journal of Finance*, Vol 39 (4), pp. 1055-1066.

Batkovskiy, A.M., Semenova, E.G., Trofimets, V.Y., Trofimets, E.N., et Fomina, A.V (2016), « Computer modeling of leasing opérations ». *Indian Journal of Science and Technology*, 9 (28), pp. 97661.

Beattie, V., Goodacre, A. and Thomson, S. (2000), « Operating leases and the assessment of leasedebt substitutability », *Journal of Banking and Finance*, Vol. 24 No. 3, pp. 427-470.

Beck, T. and Demirguc-Kunt, A., (2006), « Small and medium-size enterprises: Access to finance as a growth constraint », *Journal of Banking and Finance*, 30, pp.2931–2943.

Bell T. J. and Jacob T. (2013), «Tax benefits of leasing», *Economics Letters* 120, pp. 338-341.

Branson, B. (1995), « An empirical reexamination of the leasing puzzle », *Quarterly Journal of Business and Economics*, Vol. 34, No. 3, pp. 3-18.

De Bodt E., Lobez F. et Statnik J.C. (2005), « Credit rationing, customer relationship and the number of banks : an empirical analysis », *European Financial Management*, vol. 11, n° 2, pp. 195-228.

Doukkali, Q. et Hefnaoui, A. (2020), « La performance des fonds islamiques au Maroc par rapport aux fonds conventionnels : Etude Econométrique », *Revue Française d'Economie et de Gestion* Vol. 1, No 6, pp : 76 –88.

Eisfeldt, L. and Rampini, A. (2008), « Leasing, ability to repossess and debt capacity », *Review of Financial Studies*, Vol. 22 No. 4, pp. 1621-1657.

Essomba A.C. et Omengeule R.G. (2013), « Le comportement des PME camerounaises dans une perspective d'émergence » : un paradoxe, *Revue Camerounaise d'Economie et de Management*, vol 2, n°1, pp.73-91.

Filareto M.C. et Éric S. (2006), « Les déterminants du choix crédit-bail/ emprunt bancaire : une application sur les pme françaises par la méthode kohonen analyse en composante multiple (kacm) », *Marché et Organisation* 2006/2 (n°2), pp.62-78.

Finucane, T. (1988), « Some empirical evidence on the use of financial leases », *Journal of Financial Research*, Vol. 11 Fall, pp. 321-333.

Founanou M. et Ratsimalahelo Z. (2011), « Financement des petites et moyenne entreprise en Afrique Subsaharienne », *Revue des Sciences de Gestion*, vol. 249-250, n°3, pp.105-112.

Garido, E. (2002), « Le cadre économique et règlementaire du crédit-bail » Revue Banque Edition, tome 1.

Graham, J., Lemmon, M. and Schallheim, J. (1998), « Debt, leases, taxes and the endogeneity of corporate tax status », Journal of Finance, Vol. 53 No. 1, pp. 131-162.

Kalieu E. (2016), « La loi camerounaise du 10 décembre 2010 sur le crédit-bail à l'aune des législations OHADA et CEMAC », Revue de l'ERSUMA : droit des affaires –pratiques professionnelle, n°6-janvier 2016, doctrine.

Kang, S. and Long, M. (2001), « The fixed payment financing decision: to borrow or lease », Review of Financial Economics, Vol. 10 No. 1, pp. 41-55.

Krishnan V. and Moyer R. (1994), « Bankruptcy costs and the financial leasing decision », Financial management, 23, pp.31-42.

Lasfer, M. and Levis, M. (1998), « The determinants of the leasing decision of small and large Companies », European Financial Management, Vol. 4 No. 2, pp. 159-184.

Lefiller J. (2008), « Comment améliorer l'accès aux financements des pme d'Afrique subsahariennes », Afrique Contemporain 2008/3 (n°227) ; pp. 153-174.

Mahboubi. M.H & Benyacoub B. (2020) « Les apports potentiels du développement de la finance participative à l'échelon national : Cas du Maroc», Revue International des sciences de gestion. Vol. 3, No 1, pp : 327-342

Marston, F. and Harris, R. (1988), « Substitutability of leases and debt in corporate capitalstructures », Journal of Accounting, Auditing and Finance, Vol. 3 No. 2, pp. 147-170.

Mehran, H., Taggart, R. and Yermack, D. (1999), « CEO ownership, leasing and debt financing –statistical data included », Financial Management, Vol. 28 No. 2, pp. 5-14.

Miller, M. and Upton, C. (1976), « Leasing, buying and the cost of capital services », Journal of Finance, Vol. 31 No. 3, pp. 761-786.

Morais, I, A., (2013), « Why companies choose to lease instead of buy ? Insights from academic literature Academia », **Revista Latinoamericana de Administración**, vol. 26, N°3, pp. 432-446.

Moussa, S., (2012), « Le droit du crédit–bail dans l'espace OHADA : étude comparative des lois camerounaise et sénégalaise », Revue de l'ERSUMA : Droit des affaires - Pratique Professionnelle, N° 1 - Juin 2012, Législation.

Myers, S., Dill, D. and Bautista, A. (1976), « Valuation of financial lease contracts », *Journal of Finance*, Vol. 31 No. 3, pp. 799-819.

Ngaha R.P. et Binam F.F. (2019), « Déterminant de la réticence au marché de la finance islamique au Cameroun », *Revue Congolaise de Gestion*, No 28, pp.41-85.

Ngongang D. (2015), « Asymétrie d'information et rationnement du crédit bancaire dans les pme camerounaises » *Journal of Academic Finance (JAF)* n°5, pp.40-59.

Ngongang D. et Motsoguem A. (2017), « Analyse du recours au capital-risque par les PME Camerounaises », *Journal of Academic Finance*, VOL 8.

Omri, A. ; Soussou, K. and Goucha, N.B.S. (2019), « On the post-financial crisis performance of Islamic mutual funds: The case of Riyadh funds », *Applied Economic*, Vol 51 No 18, pp.1929–1946.

Pony L. (2016), « Le financement des pme « africaines » : la nécessité du crédit-bail et la bourse des valeurs », *European Scientific Journal* jury 2016 édition vol.12, n°.19, pp.190-203.

Sharpe, S. and Nguyen, H. (1995), « Capital market imperfections and the incentive to lease », *Journal of Financial Economics*, Vol. 39 Nos 2-3, pp. 271-294.

Williamson, O. (1988), « Corporate finance and corporate governance », *Journal of Finance*, Vol. 43 No. 3, pp. 567-591.